

capables de prévenir complètement le retour, dans les conjonctures défavorables, de ce qu'on appelle une crise commerciale, on peut, cependant, rendre très-rûlle, sinon absolument parfaite, la sécurité des porteurs des billets de banque, en obligeant les banques à garder une réserve proportionnée à leur circulation, en numéraire ou en espèces équivalentes, et à publier en outre de temps en temps un précis de leur actif et de leur passif, ou l'on voie clairement la force ou la faiblesse de leur situation. Je suis d'avis que la publication de pareils états aurait sauvé la banque Commerciale de la suspension, et que, pour la banque du Haut-Canada, si le même résultat n'avait eu lieu, la cessation des paiements serait du moins arrivée plus tôt, et avant que les facultés de l'institution eussent été diminuées à ce degré de ruine où elles se trouvèrent le jour de la faillite.

Mes objections contre l'entreprise par les banques d'une circulation d'État—sous forme soit de simples billets ayant cours légal ou de billets garantis par des bons du gouvernement, desquels les banques seraient tenues d'avoir une quantité égale au moins au montant de leur circulation,—sont au nombre de deux.

La première, c'est que pour se procurer de l'argent pour payer au gouvernement, les billets ayant cours légal, ou les bons et débetures, il faudrait restreindre les prêts au public en Ontario dans une proportion égale à la valeur de la somme ainsi requise. J'évalue cette somme à environ sept millions de piastres pour cette province ; et je suis d'avis que le retrait de cette masse de numéraire y produirait, à bien peu de chose près, la ruine universelle des classes manufacturières et commerçantes ; tandis que les prix des denrées subiraient un grave abaissement.

Seconde objection.—Je suppose que le changement de la circulation des banques en une circulation d'État s'effectue : cette dernière n'aurait point cette faculté d'expansion périodique que veulent les industries du pays. Le seul moyen de donner à la circulation d'État cette expansion nécessaire,—lequel consisterait en des crédits périodiquement accordés par le gouvernement ou par la banque du gouvernement,—est inadmissible, à mon avis : il mettrait les intérêts des banques, et par suite ceux des classes mercantiles, à la disposition du gouvernement du jour, et bien probablement, en réalité, à la disposition d'un seul homme.

R. J. DALLAS,
Caissier.

Réponses de M. Woodside, caissier de la banque Royale-Canadienne.

Rép. à la question 1.—La situation commerciale de la province d'Ontario, entre le 1er septembre et le 15 octobre dernier, était des plus satisfaisantes. Les artisans avaient amplement de l'emploi, les cultivateurs trouvaient un prompt débit de leurs produits, et de bons prix ; les banques accorderaient des escomptes avec facilité pour permettre d'expédier les denrées ; enfin, le commerce en général était, je crois, dans une meilleure condition qu'il ne l'avait été depuis plusieurs années.

Rép. à la question 2.—Aux premiers symptômes de la panique, les banques entreprirent de faire rentrer leurs avances, et refusèrent d'autres escomptes. Les produits agricoles tombèrent ; l'argent devint difficile à avoir, et les affaires souffrirent grandement de sa rareté.

Rép. à la question 3.—La cause immédiate de la crise fut la suspension de la banque Commerciale du Canada, événement qui aurait pu être écarté si les directeurs de l'institution avaient demandé plus tôt l'assistance des banques d'Ontario ; mais la demande en fut différée jusqu'au jour de la suspension, et même elle fut faite à Montréal où seulement trois banques de l'Ouest étaient représentées, en sorte que le temps manqua pour porter la demande devant les différents conseils des banques occidentales. Si on avait eu suffisamment de temps pour aviser et qu'une garantie convenable eût été offerte, je suis convaincu qu'on aurait prêté l'assistance nécessaire. La suspension de la Commerciale et a aussi l'effet d'ébranler quelque peu la confiance publique dans la monnaie de papier, et ce sentiment a encore été augmenté par la conduite de la banque de Montréal, qui transmit par voie télégraphique à ses agents, à différents endroits, ce qu'elle appelait "un avis confidentiel". Cet avis confidentiel était de fait, sinon dans sa teneur, un ordre de refuser les billets de certaines banques. Comme un exemple de la dommageable façon dont cet ordre a influé sur la panique, je puis citer le fait qu'une compagnie de chemin de fer, faisant son dépôt ordinaire à une agence de la banque de Montréal, on tira quelques billets parmi ceux qu'elle